

REPUBLIQUE GABONAISE

Union -Travail -Justice



**MISSION MINISTERIELLE
PRESTATIONS FAMILIALES**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PERIMETRE DE LA MISSION	5
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	5
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	6
RECAPITULATION DES CREDITS	8
 PROGRAMME AIDE A L'ENFANCE	 10
 PRESENTATION DU PROGRAMME	 11
PERIMETRE DU PROGRAMME	11
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	11
PRESENTATION DES ACTIONS	12
CADRAGE STRATEGIQUE	13
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	13
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	14
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	19
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	19
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	20
AUTRES DEPENSES	20
RATTACHEMENT DES SERVICES	21
PRESENTATION DU PROGRAMME	23
PERIMETRE DU PROGRAMME	23
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	23
PRESENTATION DES ACTIONS	24
CADRAGE STRATEGIQUE	25
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	25
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	26
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	31
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	31
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	32
AUTRES DEPENSES	32
RATTACHEMENT DES SERVICES	33
 PROGRAMME AIDE A LA MATERNITE	 26
 PRESENTATION DU PROGRAMME	 27
PERIMETRE DU PROGRAMME	27
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	27
PRESENTATION DES ACTIONS	28
CADRAGE STRATEGIQUE	29
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	29
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	30
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	35
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	35
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	37
AUTRES DEPENSES	37
RATTACHEMENT DES SERVICES	40

MISSION PRESTATIONS FAMILIALES

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Responsable de la mission "Prestations Familiales" est : Monsieur le Ministre des Comptes Publics.

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "Prestations Familiales", consacrée par l'article 55 de la LOLFEB et instituée par la loi de finances 2016 qui dispose que les comptes spéciaux, dotés des crédits font l'objet d'une mission, visent principalement à garantir aux agents du secteur public la couverture sociale nécessaire, constitutive d'un investissement social de l'État. Elle garantit et facilite aux agents de l'État, l'accès aux prestations familiales et de maternité, en assurant la liquidation et le paiement mensuel des montants dus des allocations familiales, des allocations de salaire unique, des allocations prénatales, des allocations de prime à la naissance, des allocations de rentrée scolaire et des allocations de soutien familial.

À travers cette mission, l'État veut promouvoir la mise en place d'une politique de sécurité sociale au bénéfice des agents du secteur public dont les branches de ladite sécurité souffrent de difficultés financières récurrentes résultant d'un mécanisme de financement atypique et partiellement contributif.

De manière précise, la mission couvre des aspects de politique publique ci-après :

- permettre à tous les agents publics de bénéficier des prestations familiales et sociales ;
- contribuer à la compensation financière des charges de familles ;
- encourager et participer à l'éducation des enfants des assurés ;
- contribuer à la protection des enfants les plus vulnérables ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle ;
- maîtriser les dépenses relatives aux prestations familiales et de maternité ;
- assurer le traitement des prestations familiales et de maternité dans le respect des dispositions légales et réglementaires, des délais et la qualité des services attendus ;
- améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- garantir de façon pérenne aux agents publics et aux retraités de la fonction publique l'attribution d'une allocation versée conformément aux dispositions légales en la matière et en respect des délais impartis.

Ce qui ne fait pas partie de la mission :

- faciliter aux agents du droit privé, l'accès aux prestations sociales ;
- gérer l'assurance décès ;
- gérer les prestations pour réparation des préjudices résultant des accidents du travail ou des maladies professionnelles gérées par l'État ;
- gérer les prestations d'assurance maladie.

Ainsi, la mission "Prestations familiales" est structurée en deux (2) programmes.

Le programme "Aide à l'enfance" retrace les opérations relatives aux allocations familiales gérées par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'État.

Le programme "Aide à la maternité" retrace les opérations relatives aux prestations de maternité gérées par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'État.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission « Prestations familiales et sociales » est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme « aide à l'enfance »	1	0	1	0	1	0
Programme « aide à la maternité »	1	0	1	0	NA	NA
Total	2	0	2	0	1	0

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'Etat recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'Etat

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes de base de la Mission Compte d'affectation spéciale (CAS) 62 sont :

- la loi n°007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales aux agents de l'État et leurs ayants droit ;
- l'arrêté n°00008/MBCP du 19 février 2016 qui fixe les taux de cotisation de l'État, des collectivités locales et des établissements publics au régime des prestations familiales et sociales.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes menées dans cette mission en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques portent sur :

- la création de la CPPF avec comme pour deuxième mission la gestion des prestations familiales des agents du secteur public ;
- l'élaboration d'une politique familiale dans le secteur public permettant à l'État de s'assurer du renouvellement des générations et maintenir un taux de natalité élevé ;
- la définition d'un mécanisme de financement assis sur la part patronale de l'État et de l'établissement public employeur de l'agent public ;
- le versement de l'ARS pour soutenir la scolarisation et l'éducation des enfants jusqu' à l'âge obligatoire de 16 ans ;
- le versement de l'allocation de soutien familial aux familles dont les enfants présentent un handicap majeur ;
- la mise en place d'un nouveau cadre législatif sur les prestations familiales et sociales pour les agents en activité et pour les pensionnés :
 - ordonnance fixant le régime des prestations familiales et sociales applicable aux agents publics ;
 - arrêté fixant les montants des prestations familiales et sociales servies aux agents publics ;
 - création des nouvelles prestations familiales et sociales ;
- l'ouverture des délégations à l'intérieur du pays (Woleu-Ntem et Haut-Ogooué,...) .

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°1 : MAITRISE DE LA DEPENSE DE PRESTATIONS FAMILIALES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat attendu 1** : Élargir la liste des pièces justificatives acceptées pour le maintien du droit à l'allocation familiale, afin de simplifier le processus pour les bénéficiaires ;
- **Résultat attendu 2** : Réaliser au moins 85% des contrôles prévus pour assurer l'intégrité du système de prestations familiales ;
- **Résultat attendu 3** : Stabiliser ou réduire la dépense liée aux prestations familiales ;
- **Résultat attendu 4** : Réduire des cas de fraudes et d'abus dans le système de prestations familiales ;
- **Résultat attendu 5** : Améliorer le taux de recouvrement des indus, c'est-à-dire des sommes versées à tort.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de dossiers de prestations ayant une pièce de maintien de droit	%	100	100	100	100	100
Taux de contrôle interne et antifraude	%	100	100	100	100	100
Taux de croissance de la dépense des PF	%	-7	≤0	≤0	≤0	≤0
Taux de maîtrise des fraudes et abus	%	100	100	100	100	100
Taux de recouvrement des indus	%	100	100	100	100	100

Source des données : CPPF

OBJECTIF N°2 : OPTIMISER LA PREVISION DES CHARGES ET DES RESSOURCES DES PRESTATIONS FAMILIALES

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- **Résultat attendu 1 :** Atteindre 100% d'exécution budgétaire ;
- **Résultat attendu 2 :** Recouvrer 100% des ressources ;
- **Résultat attendu 3 :** Améliorer l'exactitude des prévisions des charges et des ressources des prestations familiales ;
- **Résultat attendu 4 :** Réduire les écarts entre les prévisions et les résultats réels.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux d'exécution budgétaire	%	98.84	100	100	100	100
Taux de recouvrement budgétaire	%	88	≥90	100	100	100
Ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés	%	101	90	≥100	≥100	≥100
Efficacité de l'allocation des ressources	Milliard FCFA	0.19	0	≥0	≥0	≥0

Source des données : CPPF

RECAPITULATION DES CREDITS

PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DU CAS EN RECETTE ET EN DEPENSE

RECETTES	Ouvertes en LFR pour 2024	Projections en LF pour 2025	Projections en LF pour 2026	Projections en LF pour 2027	DEPENSES	Ouvertes en LFR pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027
Aide à l'enfance	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	Titre 4 : Dépenses de transferts	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091
Aide à la maternité	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	Titre 4 : Dépenses de transferts	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909
Total pour la mission Prestations familiales		18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	Total pour la mission Prestations familiales	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
		Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
			Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
62.985	Aide à l'enfance	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091
62.985.1	Aide à l'enfance	8 859 137 781	8 859 137 781	-	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	-	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781
62.985.2	Allocation salaire unique	939 480 000	939 480 000	-	939 480 000	939 480 000	939 480 000	939 480 000	939 480 000	-	939 480 000	939 480 000	939 480 000
62.985.3	Allocation rentrée scolaire	3 286 149 091	3 286 149 091	-	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	-	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091
62.985.4	Allocation de soutien familial	6 142 219	6 142 219	-	6 142 219	6 142 219	6 142 219	6 142 219	6 142 219	-	6 142 219	6 142 219	6 142 219
62.986	Aide à la maternité	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909
62.986.1	Allocation prénatale	2 999 180 000	2 999 180 000	-	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	-	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000
62.986.2	Prime à la naissance	1 909 910 909	1 909 910 909	-	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	-	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909
Total pour la mission Prestations familiales et sociales		18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
62.985 : Aide à l'enfance	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091
Titre 4. Dépenses de transfert	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62.986 : Aide à la maternité	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909
Titre 4. Dépenses de transfert	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission Prestations familiales et sociales	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la

PROGRAMME AIDE A L'ENFANCE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Aide à l'enfance » retrace les opérations relatives aux prestations familiales gérées par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'État.

À travers ce programme, l'État vient en aide aux familles dans leur vie quotidienne en facilitant, en particulier, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Ce programme ne recouvre pas les crédits de fonctionnement et d'investissement de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'État (CPPF), structure chargée de la mise en œuvre de cette politique publique.

Le responsable du programme est le Directeur général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'État.

Ce programme est composé de quatre (4) actions, à savoir :

- Action n°1 : allocation familiale ;
- Action n°2 : allocation salaire unique ;
- Action n°3 : allocation rentrée scolaire ;
- Action n°4 : allocation de soutien familial.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme « **Aide à l'enfance** » est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action allocation familiale	1	0	1	0	1	1
Action allocation salaire unique	1	0	1	0	NA	NA
Action allocation rentrée scolaire	1	0	1	0	NA	NA
Action allocation de soutien familial	1	0	1	0	NA	NA
Total	4	0	4	0	1	1

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : ALLOCATION FAMILIALE

L'action "Allocation Familiales" regroupe les crédits relatifs au paiement des allocations familiales. Elle vise à compenser les charges financières induites par la présence d'enfants pour un agent public.

ACTION N° 2 : ALLOCATION SALAIRE UNIQUE

Cette action "Allocation salaire unique" englobe les crédits relatifs au paiement de l'allocation salaire unique. Elle vise à soutenir les conjoints ayant un seul revenu professionnel.

ACTION N° 3 : ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

L'action "Allocation rentrée scolaire" est liée au paiement de l'allocation rentrée scolaire. Elle permet d'apporter un soutien financier aux familles pour faire face aux dépenses liées à la scolarité de l'enfant à charge dont l'âge est compris entre 3 ans et 16 ans révolus.

ACTION N° 4 : ALLOCATION SOUTIEN FAMILIAL

Cette action renferme les crédits relatifs au paiement de l'allocation de soutien familial. Elle vise à soutenir les familles ayant des enfants atteints d'une maladie grave, d'un handicap physique ou mental.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'État veut promouvoir la mise en place d'une politique de sécurité sociale au bénéfice des agents du secteur public dont les branches de ladite sécurité souffrent de difficultés financières récurrentes résultant d'un mécanisme de financement atypique et partiellement contributif.

En effet, le programme « pension aide à l'enfance » vise à promouvoir la mise en place d'une politique familiale de l'État pour les agents du secteur public. La mission s'insère donc dans la problématique générale de la prise en compte de l'élaboration par l'État d'une véritable politique de sécurité sociale dans le domaine des prestations familiales. Cette politique publique permet à l'État de s'assurer du renouvellement harmonieux des générations, elle permet également d'assurer un minima social.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Apporter un appui financier aux familles ;
- Enjeu 2 : Encourager et participer à l'éducation des enfants ;
- Enjeu 3 : Protéger les enfants les plus vulnérables.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Maitriser la dépense de prestations familiales

- Résultat attendu 1 : Etendre les pièces de maintien de droit à l'allocation familiale à 100% ;
- Résultat attendu 2 : Réaliser 100% des contrôles prévus ;
- Résultat attendu 3 : Stabiliser ou réduire la dépense liée aux prestations familiales ;
- Résultat attendu 4 : Réduire les cas de fraudes et d'abus dans le système de prestations familiales ;
- Résultat attendu 5 : Améliorer le taux de recouvrement des indus, c'est-à-dire des sommes versées à tort.

OBJECTIF N°2 : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales

- Résultat annuel attendu 1 : Budget exécuté à 100% ;
- Résultat annuel attendu 2 : 100% des ressources recouvrées ;
- Résultat annuel attendu 3 : Amélioration de l'exactitude des prévisions des charges et des ressources des prestations familiales ;
- Résultat annuel attendu 4 : Réduction des écarts entre les prévisions et les résultats réels

OBJECTIF N°1 : Maitrise de la dépense de prestations familiales**Type de finalité des résultats visés**

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Élargir la liste des pièces justificatives acceptées pour le maintien du droit à l'allocation familiale, afin de simplifier le processus pour les bénéficiaires ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Réaliser 100% des contrôles prévus pour assurer l'intégrité du système de prestations familiales ;
- **Résultat attendu 3** : Stabiliser ou réduire la dépense liée aux prestations familiales ;
- **Résultat attendu 4** : Réduire les cas de fraudes et d'abus dans le système de prestations familiales ;
- **Résultat attendu 5** : Amélioration du taux de recouvrement des indus, c'est-à-dire des sommes versées à tort.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Échéance pluriannuelle 202X
Taux de dossiers de prestations ayant une pièce de maintien de droit	%	100	100	100	100	100
Taux de contrôle interne et antifraude	%	100	100	100	100	100
Taux de croissance de la dépense des PF	%	35	5	5	5	5
Taux de maitrise des fraudes et abus	%	100	100	100	100	100
Taux de recouvrement des indus	%	100	100	100	100	100

Source des données : CPPF

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- Améliorer l'outil utilisé pour gérer les prestations familiales : Cela peut inclure la mise en place d'un système informatisé plus performant, l'intégration de nouvelles fonctionnalités et l'optimisation de l'interface utilisateur.
- Respecter les revues des processus qualité, les plans d'audits et les contrôles internes : Il est essentiel de se conformer aux revues régulières des processus qualité, des plans d'audits et des contrôles internes pour garantir le bon fonctionnement et la conformité du système de prestations familiales. Cela implique de suivre les procédures établies, de réaliser des audits internes réguliers et de mettre en place des mécanismes de contrôle interne efficaces.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi rigoureux pour détecter les fraudes et les abus dans le système de prestations familiales : Il est important de renforcer les mécanismes de contrôle et de suivi afin de détecter toute fraude ou abus potentiel dans le système de prestations familiales. Cela peut impliquer la mise en place de procédures de vérification approfondies, l'utilisation de technologies de détection avancées et la collaboration avec d'autres organismes pour partager des informations et des bonnes pratiques.
- Améliorer la formation et la sensibilisation du personnel : Il est essentiel de fournir une formation adéquate au personnel chargé de la gestion des prestations familiales afin de s'assurer qu'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour effectuer leurs tâches de manière efficace et

conforme aux politiques et procédures établies. De plus, une sensibilisation régulière sur les enjeux liés aux fraudes et aux abus doit être effectuée pour maintenir la vigilance de l'équipe.

- Renforcer les contrôles et les vérifications : Il est nécessaire de renforcer les contrôles et les vérifications effectués tout au long du processus de gestion des prestations familiales. Cela peut inclure la mise en place de contrôles supplémentaires, la réalisation de vérifications croisées et l'utilisation d'outils de contrôle automatisés pour minimiser les risques d'erreurs et de fraudes.
- Améliorer les outils de gestion et de suivi : Il est important de mettre à jour et d'améliorer les outils utilisés pour gérer et suivre les prestations familiales. Cela peut inclure l'utilisation de logiciels spécialisés, de tableaux de bord personnalisés et de rapports de suivi réguliers pour permettre une gestion plus efficace et une prise de décision éclairée.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux de pièces de prestations ayant une pièce de maintien de droit : Ce taux est calculé en divisant le nombre de pièces de prestations qui ont une pièce de maintien de droit par le nombre total de pièces de prestations. Il mesure la proportion de pièces de prestations qui sont accompagnées d'une pièce justificative permettant de maintenir le droit à l'allocation familiale.

Indicateur 2 : Taux de contrôle interne et antifraude : Ce taux est calculé en divisant le nombre de contrôles internes et antifraude effectués par le nombre total de contrôles prévus. Il mesure le pourcentage de contrôles réalisés par rapport au nombre total de contrôles planifiés, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle interne et de lutte contre la fraude.

Indicateur 3 : Taux de croissance de la dépense des PF : Ce taux est calculé en comparant la dépense des prestations familiales d'une période à celle d'une période antérieure. Il mesure la variation en pourcentage de la dépense des prestations familiales sur une période donnée, ce qui permet d'évaluer la croissance ou la réduction de cette dépense.

Indicateur 4 : Taux de maîtrise des fraudes et abus : Ce taux est calculé en divisant le nombre de cas de fraudes et d'abus détectés et traités par le nombre total de cas de fraudes et d'abus identifiés. Il mesure la proportion de cas de fraudes et d'abus qui ont été maîtrisés et traités, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention et de détection de la fraude.

Indicateur 5 : Taux de recouvrement des indus : Ce taux est calculé en divisant le montant des indus recouvrés par le montant total des indus identifiés. Il mesure la proportion des sommes versées à tort qui ont été récupérées, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des procédures de recouvrement des indus.

Contributions des opérateurs/partenaires :

OBJECTIF N°2 : OPTIMISER LA PREVISION DES CHARGES ET DES RESSOURCES DES PRESTATIONS FAMILIALES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : budget exécuté à 100% ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 100% des ressources recouvrées ;
- **Résultat annuel attendu 3** : amélioration de l'exactitude des prévisions des charges et des ressources des prestations familiales ;
- **Résultat annuel attendu 4** : réduction des écarts entre les prévisions et les résultats réels

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux d'exécution budgétaire	%	135	100	100	100	100
Taux de recouvrement budgétaire	%	88	100	100	100	100
Ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés	%	74.2	≥100	≥100	≥100	≥100
Efficacité de l'allocation des ressources	Milliards FCFA	-4.17	≥0	≥0	≥0	≥0

Source des données : CPPF

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- Renforcer les outils de prévisions budgétaires : Cela implique d'améliorer les méthodes et les outils utilisés pour prévoir les dépenses et les recettes budgétaires. Cela peut inclure l'utilisation de modèles statistiques, d'algorithmes de prévision avancés et l'analyse des tendances passées pour obtenir des prévisions plus précises.
- Intensifier le recouvrement : Cela signifie mettre en place des mesures et des stratégies pour augmenter le taux de recouvrement des recettes budgétaires. Cela peut inclure des actions telles que l'amélioration des systèmes de collecte des impôts, la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, et la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle pour assurer une meilleure gestion des recettes.
- Analyser les tendances démographiques : Il est important d'analyser les tendances démographiques pour comprendre les besoins actuels et futurs de la population. Cela peut inclure l'étude de la croissance démographique, de la structure de la population, des migrations et d'autres facteurs qui peuvent influencer les dépenses et les ressources nécessaires.
- Évaluer les besoins actuels et futurs : Il est essentiel d'évaluer les besoins actuels et futurs de la population afin de planifier de manière adéquate l'allocation des ressources budgétaires. Cela peut inclure l'évaluation des besoins en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures, de protection sociale et d'autres domaines qui nécessitent des investissements financiers.
- Renforcer la lutte contre la fraude : Il est important de mettre en place des mesures et des mécanismes pour lutter contre la fraude budgétaire. Cela peut inclure des actions telles que le renforcement des contrôles internes, la sensibilisation et la formation du personnel, l'utilisation de technologies de pointe pour détecter les fraudes et la collaboration avec d'autres organismes pour échanger des informations et mener des enquêtes.
- Amélioration de la collecte et de l'analyse des données pour des prévisions plus précises : Il est crucial d'améliorer les processus de collecte et d'analyse des données afin d'obtenir des prévisions budgétaires plus précises. Cela peut inclure l'utilisation de technologies de l'information pour collecter et traiter les

données, l'amélioration des méthodes de collecte des données et la formation du personnel chargé de l'analyse des données.

- Utilisation de modèles et d'outils de prévision avancés pour améliorer la précision des prévisions : L'utilisation de modèles et d'outils de prévision avancés peut aider à améliorer la précision des prévisions budgétaires. Cela peut inclure l'utilisation de techniques statistiques, d'algorithmes de prévision et de logiciels spécialisés pour analyser les données et générer des prévisions plus précises.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'exécution budgétaire : Le taux d'exécution budgétaire mesure le pourcentage des dépenses budgétaires réellement engagées par rapport aux dépenses prévues dans le budget. Il est calculé en divisant les dépenses réellement engagées par les dépenses prévues, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage. $(\text{Dépenses réellement engagées} / \text{Dépenses prévues}) * 100$.

Indicateur 2 : Taux de recouvrement budgétaire : Le taux de recouvrement budgétaire mesure le pourcentage des recettes budgétaires effectivement collectées par rapport aux recettes prévues dans le budget. Il est calculé en divisant les recettes effectivement collectées par les recettes prévues, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage. $(\text{Recettes effectivement collectées} / \text{Recettes prévues}) * 100$.

Indicateur 3 : Ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés
Le ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés peut être calculé en comparant les ressources financières allouées aux prestations familiales avec les besoins estimés pour fournir ces prestations. Voici une formule générale pour calculer ce ratio : $\text{Ratio des ressources allouées} = \text{Ressources allouées} / \text{Besoins estimés}$.

Indicateur 4 : Écart entre les ressources allouées et les charges réelles : Cet indicateur mesure la différence entre les ressources allouées et les charges réellement supportées. Il permet d'évaluer si les ressources disponibles sont suffisantes pour couvrir les dépenses réelles.

Contributions des opérateurs/partenaires :

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
62.985.1 : Aide à l'enfance	8 859 137 781	8 859 137 781	-	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	-	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781
Titre 4. Dépenses de transfert	8 859 137 781	8 859 137 781	-	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781	-	8 859 137 781	8 859 137 781	8 859 137 781
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62.985.2 : Allocation salaire unique	939 480 000	939 480 000	-	939 480 000	939 480 000	939 480 000	939 480 000	939 480 000	-	939 480 000	939 480 000	939 480 000
Titre 4. Dépenses de transfert	939 480 000	939 480 000	-	939 480 000	939 480 000	939 480 000	939 480 000	939 480 000	-	939 480 000	939 480 000	939 480 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62.985.3 : Allocation rentrée scolaire	3 286 149 091	3 286 149 091	-	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	-	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091
Titre 4. Dépenses de transfert	3 286 149 091	3 286 149 091	-	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091	-	3 286 149 091	3 286 149 091	3 286 149 091
62.985.4 : Allocation de soutien familial	6 142 219	6 142 219	-	6 142 219	6 142 219	6 142 219	6 142 219	6 142 219	-	6 142 219	6 142 219	6 142 219
Titre 4. Dépenses de transfert	6 142 219	6 142 219	-	6 142 219	6 142 219	6 142 219	6 142 219	6 142 219	-	6 142 219	6 142 219	6 142 219
Total pour le programme Aide à l'enfance	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	-	13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091

- (1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DEPENSES

JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
Action 1 : Aide à l'enfance			8 859 137 781	8 859 137 781	
Titre 4: Transferts			8 859 137 781	8 859 137 781	
Transferts aux ménages			8 859 137 781	8 859 137 781	
Action 2 : Allocation salaire unique			939 480 000	939 480 000	
Titre 4: Transferts			939 480 000	939 480 000	
Transferts aux ménages			939 480 000	939 480 000	
Action 3 : Allocation rentrée scolaire			3 286 149 091	3 286 149 091	
Titre 4: Transferts			3 286 149 091	3 286 149 091	
Transferts aux ménages			3 286 149 091	3 286 149 091	
Action '4 : Allocation de soutien familial			6 142 219	6 142 219	
Titre 4: Transferts			6 142 219	6 142 219	
Transferts aux ménages			6 142 219	6 142 219	
Total programme			13 090 909 091	13 090 909 091	

RATTACHEMENT DES SERVICES

Programme	BOP	UO	Postes comptables	Services	Observation
62.985	62.985.1	62.985.1.1	62.985.1	Direction des Prestations familiales et sociales, Service Prestations familiales et Maternité	
	62.985.1	62.985.1.2	62.985.2		
	62.985.1	62.985.1.3	62.985.3		
	62.985.1	62.985.1.4	62.985.4		

PROGRAMME AIDE A LA MATERNITE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Aide à la maternité" retrace les opérations relatives aux prestations de maternité gérées par la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'État.

À travers ce programme, l'État vise à apporter un complément au salaire des parents, en raison des dépenses liées à la maternité.

Ce programme ne recouvre pas les crédits de fonctionnement et d'investissement de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'État (CPPF), structure en charge de la mise en œuvre de cette politique publique.

Ce programme est composé de deux actions, à savoir :

- Action n°1 : allocation prénatale ;
- Action n°2 : prime à la naissance.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme "Aide à la maternité" est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action n°1 : allocation prénatale	1	0	1	0	1	0
Action n°2 : prime à la naissance	1	0	1	0	NA	NA
Total	2	0	2	0	1	0

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : ALLOCATION PRENATALE

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement de l'allocation prénatale. Elle vise un soutien quant aux charges financières induites par la maternité.

ACTION N° 2 : PRIME A LA NAISSANCE

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement de la prime à la naissance. Elle vise à compenser les charges financières induites par la maternité.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'État veut promouvoir la mise en place d'une politique de sécurité sociale au bénéfice des agents du secteur public dont les branches de ladite sécurité souffrent de difficultés financières récurrentes résultant d'un mécanisme de financement atypique et partiellement contributif.

En effet, le programme « aide à la maternité » vise à promouvoir la mise en place d'une politique familiale de l'État pour les agents du secteur public. La mission s'insère donc dans la problématique générale de la prise en compte de l'élaboration par l'État d'une véritable politique de sécurité sociale dans le domaine des prestations familiales. Cette politique publique permet à l'État de s'assurer du renouvellement harmonieux des générations, elle permet également d'assurer un minima social.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Apporter un appui financier aux familles ;
- Enjeu 2 : Encourager et participer à l'éducation des enfants ;
- Enjeu 3 : Protéger les enfants les plus vulnérables.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Maitriser la dépense de prestations familiales

- Résultat attendu 1 : Etendue des pièces de maintien de droit à l'allocation familiale à 100%.
- Résultat attendu 2 : Réalisation de 100% des contrôles prévus.
- Résultat attendu 3 : Stabilisation ou réduction de la dépense liée aux prestations familiales.
- Résultat attendu 4 : Réduction des cas de fraudes et d'abus dans le système de prestations familiales.
- Résultat attendu 5 : Amélioration du taux de recouvrement des indus, c'est-à-dire des sommes versées à tort.

OBJECTIF N°2 : Optimiser la prévision des charges et des ressources des prestations familiales

- Résultat attendu 1 : Atteinte de 100% d'exécution budgétaire.
- Résultat attendu 2 : Recouvrement d'au moins 90% des ressources.
- Résultat attendu 3 : Amélioration de l'exactitude des prévisions des charges et des ressources des prestations familiales.
- Résultat attendu 4 : Réduction des écarts entre les prévisions et les résultats réels.

OBJECTIF N°1 : MAITRISE DE LA DEPENSE DE PRESTATIONS FAMILIALES**Type de finalité des résultats visés**

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Élargissement de la liste des pièces justificatives acceptées pour le maintien du droit à l'allocation familiale, afin de simplifier le processus pour les bénéficiaires. Cela permettra de réduire les obstacles administratifs et de faciliter l'accès aux prestations familiales.
- **Résultat annuel attendu 2** : Réalisation de 100% des contrôles prévus pour assurer l'intégrité du système de prestations familiales. En effectuant ces contrôles de manière rigoureuse, il sera possible de détecter et de prévenir les fraudes et les abus.
- **Résultat attendu 3** : Stabilisation ou réduction de la dépense liée aux prestations familiales. En mettant en place une gestion financière responsable et efficace, il sera possible de maîtriser les coûts et d'optimiser l'utilisation des ressources allouées aux prestations familiales.
- **Résultat attendu 4** : Réduction des cas de fraudes et d'abus dans le système de prestations familiales. En renforçant les mesures de prévention et de détection, il sera possible de limiter les pratiques frauduleuses et les abus, garantissant ainsi une utilisation équitable et légitime des prestations.
- **Résultat attendu 5** : Amélioration du taux de recouvrement des indus, c'est-à-dire des sommes versées à tort. En renforçant les procédures de recouvrement, il sera possible de récupérer un pourcentage plus élevé des indus, réduisant ainsi les pertes financières et assurant une gestion plus efficace des ressources.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux de dossiers de prestations ayant une pièce de maintien de droit	%	100	100	100	100	100
Taux de contrôle interne et antifraude	%	100	100	100	100	100
Taux de croissance de la dépense des PF	%	-96.87	5	5	5	5
Taux de maîtrise des fraudes et abus	%	100	100	100	100	100
Taux de recouvrement des indus	%	100	100	100	100	100

Source des données : CPPF

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTIONS

- Améliorer l'outil utilisé pour gérer les prestations familiales : Cela peut inclure la mise en place d'un système informatisé plus performant, l'intégration de nouvelles fonctionnalités et l'optimisation de l'interface utilisateur.
- Respecter les revues des processus qualité, les plans d'audits et les contrôles internes : Il est essentiel de se conformer aux revues régulières des processus qualité, des plans d'audits et des contrôles internes pour garantir le bon fonctionnement et la conformité du système de prestations familiales. Cela implique de suivre les procédures établies, de réaliser des audits internes réguliers et de mettre en place des mécanismes de contrôle interne efficaces.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi rigoureux pour détecter les fraudes et les abus dans le système de prestations familiales : Il est important de renforcer les mécanismes de contrôle et de suivi afin de détecter toute fraude ou abus potentiel dans le système de prestations familiales. Cela peut

impliquer la mise en place de procédures de vérification approfondies, l'utilisation de technologies de détection avancées et la collaboration avec d'autres organismes pour partager des informations et des bonnes pratiques.

- Améliorer la formation et la sensibilisation du personnel : Il est essentiel de fournir une formation adéquate au personnel chargé de la gestion des prestations familiales afin de s'assurer qu'ils disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour effectuer leurs tâches de manière efficace et conforme aux politiques et procédures établies. De plus, une sensibilisation régulière sur les enjeux liés aux fraudes et aux abus doit être effectuée pour maintenir la vigilance de l'équipe.
- Renforcer les contrôles et les vérifications : Il est nécessaire de renforcer les contrôles et les vérifications effectués tout au long du processus de gestion des prestations familiales. Cela peut inclure la mise en place de contrôles supplémentaires, la réalisation de vérifications croisées et l'utilisation d'outils de contrôle automatisés pour minimiser les risques d'erreurs et de fraudes.
- Améliorer les outils de gestion et de suivi : Il est important de mettre à jour et d'améliorer les outils utilisés pour gérer et suivre les prestations familiales. Cela peut inclure l'utilisation de logiciels spécialisés, de tableaux de bord personnalisés et de rapports de suivi réguliers pour permettre une gestion plus efficace et une prise de décision éclairée.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux de pièces de prestations ayant une pièce de maintien de droit : Ce taux est calculé en divisant le nombre de pièces de prestations qui ont une pièce de maintien de droit par le nombre total de pièces de prestations. Il mesure la proportion de pièces de prestations qui sont accompagnées d'une pièce justificative permettant de maintenir le droit à l'allocation familiale.

Indicateur 2 : Taux de contrôle interne et antifraude : Ce taux est calculé en divisant le nombre de contrôles internes et antifraude effectués par le nombre total de contrôles prévus. Il mesure le pourcentage de contrôles réalisés par rapport au nombre total de contrôles planifiés, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle interne et de lutte contre la fraude.

Indicateur 3 : Taux de croissance de la dépense des PF : Ce taux est calculé en comparant la dépense des prestations familiales d'une période à celle d'une période antérieure. Il mesure la variation en pourcentage de la dépense des prestations familiales sur une période donnée, ce qui permet d'évaluer la croissance ou la réduction de cette dépense.

Indicateur 4 : Taux de maîtrise des fraudes et abus : Ce taux est calculé en divisant le nombre de cas de fraudes et d'abus détectés et traités par le nombre total de cas de fraudes et d'abus identifiés. Il mesure la proportion de cas de fraudes et d'abus qui ont été maîtrisés et traités, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention et de détection de la fraude.

Indicateur 5 : Taux de recouvrement des indus : Ce taux est calculé en divisant le montant des indus recouvrés par le montant total des indus identifiés. Il mesure la proportion des sommes versées à tort qui ont été récupérées, ce qui permet d'évaluer l'efficacité des procédures de recouvrement des indus.

Contributions des opérateurs/partenaires :

OBJECTIF N°2 : OPTIMISER LA PREVISION DES CHARGES ET DES RESSOURCES DES PRESTATIONS FAMILIALES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : Budget exécuté à 100%.
- **Résultat annuel attendu 2** : 100% des ressources recouvrées ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Amélioration de l'exactitude des prévisions des charges et des ressources des prestations familiales ;
- **Résultat annuel attendu 4** : Réduction des écarts entre les prévisions et les résultats réels.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux d'exécution budgétaire	%	3.13	90≤x≤100	60	90	100
Taux de recouvrement budgétaire	%	88	≥90	100	100	100
Ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés	%	3 195	90	≥100	≥100	≥100
Efficacité de l'allocation des ressources	Milliards FCFA	3,875	0	≥0	≥0	≥0

Source des données : CPPF

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

- Renforcer les outils de prévisions budgétaires : Cela implique d'améliorer les méthodes et les outils utilisés pour prévoir les dépenses et les recettes budgétaires. Cela peut inclure l'utilisation de modèles statistiques, d'algorithmes de prévision avancés et l'analyse des tendances passées pour obtenir des prévisions plus précises.
- Intensifier le recouvrement : Cela signifie mettre en place des mesures et des stratégies pour augmenter le taux de recouvrement des recettes budgétaires. Cela peut inclure des actions telles que l'amélioration des systèmes de collecte des impôts, la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, et la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle pour assurer une meilleure gestion des recettes.
- Analyser les tendances démographiques : Il est important d'analyser les tendances démographiques pour comprendre les besoins actuels et futurs de la population. Cela peut inclure l'étude de la croissance démographique, de la structure de la population, des migrations et d'autres facteurs qui peuvent influencer les dépenses et les ressources nécessaires.
- Évaluer les besoins actuels et futurs : Il est essentiel d'évaluer les besoins actuels et futurs de la population afin de planifier de manière adéquate l'allocation des ressources budgétaires. Cela peut inclure l'évaluation des besoins en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures, de protection sociale et d'autres domaines qui nécessitent des investissements financiers.
- Renforcer la lutte contre la fraude : Il est important de mettre en place des mesures et des mécanismes pour lutter contre la fraude budgétaire. Cela peut inclure des actions telles que le renforcement des contrôles internes, la sensibilisation et la formation du personnel, l'utilisation de technologies de pointe pour détecter les fraudes et la collaboration avec d'autres organismes pour échanger des informations et mener des enquêtes.

- Amélioration de la collecte et de l'analyse des données pour des prévisions plus précises : Il est crucial d'améliorer les processus de collecte et d'analyse des données afin d'obtenir des prévisions budgétaires plus précises. Cela peut inclure l'utilisation de technologies de l'information pour collecter et traiter les données, l'amélioration des méthodes de collecte des données et la formation du personnel chargé de l'analyse des données.
- Utilisation de modèles et d'outils de prévision avancés pour améliorer la précision des prévisions : L'utilisation de modèles et d'outils de prévision avancés peut aider à améliorer la précision des prévisions budgétaires. Cela peut inclure l'utilisation de techniques statistiques, d'algorithmes de prévision et de logiciels spécialisés pour analyser les données et générer des prévisions plus précises.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'exécution budgétaire : Le taux d'exécution budgétaire mesure le pourcentage des dépenses budgétaires réellement engagées par rapport aux dépenses prévues dans le budget. Il est calculé en divisant les dépenses réellement engagées par les dépenses prévues, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage. $(\text{Dépenses réellement engagées} / \text{Dépenses prévues}) * 100$.

Indicateur 2 : Taux de recouvrement budgétaire : Le taux de recouvrement budgétaire mesure le pourcentage des recettes budgétaires effectivement collectées par rapport aux recettes prévues dans le budget. Il est calculé en divisant les recettes effectivement collectées par les recettes prévues, puis en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage. $(\text{Recettes effectivement collectées} / \text{Recettes prévues}) * 100$.

Indicateur 3 : Ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés
Le ratio des ressources allouées aux prestations familiales par rapport aux besoins estimés peut être calculé en comparant les ressources financières allouées aux prestations familiales avec les besoins estimés pour fournir ces prestations. Voici une formule générale pour calculer ce ratio : $\text{Ratio des ressources allouées} = \text{Ressources allouées} / \text{Besoins estimés}$

Indicateur 4 : Écart entre les ressources allouées et les charges réelles : Cet indicateur mesure la différence entre les ressources allouées et les charges réellement supportées. Il permet d'évaluer si les ressources disponibles sont suffisantes pour couvrir les dépenses réelles.

Contributions des opérateurs/partenaires :

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
62.986.1 : Allocation prénatale	2 999 180 000	2 999 180 000	-	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	-	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000
Titre 4. Dépenses de transfert	2 999 180 000	2 999 180 000	-	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000	-	2 999 180 000	2 999 180 000	2 999 180 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62.986.2 : Prime à la naissance	1 909 910 909	1 909 910 909	-	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	-	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909
Titre 4. Dépenses de transfert	1 909 910 909	1 909 910 909	-	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909	-	1 909 910 909	1 909 910 909	1 909 910 909
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme Aide à la maternité	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909
Titre 4. Dépenses de transfert	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	-	4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- (2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DEPENSES

JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
Action N° : Aide à l'enfance		13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	
Titre 4: Transferts		13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	
Charges techniques – Prestations familiales (Aide à l'enfance)		13 090 909 091	13 090 909 091	13 090 909 091	
Dépenses obligatoires			-	-	
Action 2 : Aide à la Maternité		4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	
Activités régaliennes/activités ponctuelles N :					
Titre 4: Transferts		4 909 090 909	4 909 090 909	4 909 090 909	
Total programme	-	18 000 000 000	18 000 000 000	18 000 000 000	-

RATTACHEMENT DES SERVICES

Programmes	BOP	UO	Postes comptables	Services	Observation
62.986	62.986.1	62.986.1.1		Direction des Prestations familiales et sociales,	
	62.986.1	62.986.1.2		Service Prestations familiales et Maternité	